



Informations municipales

MAI 2022

N° 73



Commune de WALDOLWISHEIM

AGENDA

- Agenda*
- Dimanche 22 mai : **Vide-grenier** (FCW) **Plan de circulation en page 3**
 - Samedi 4 juin : **Soirée jumelage** Waldo-Thaon (Comité de jumelage/Commune)
 - Lundi 6 juin : **Journée pêche et détente** à l'étang de pêche (APPMA)
 - Vendredi 10 juin : **Collecte de sang** à Furchhausen (Donneurs de sang)
 - Dimanches 12 et 19 juin : **Elections législatives** de 8h à 18h
 - Vendredi 17 juin : **Fête de la musique** au Jardin Communal (Chorale/Commune/École)
 - Vendredi 23 juin : **Sortie Coucher de soleil** (FRW)
 - Dimanche 26 juin : **Sortie Rüksäck** (FRW)
 - Mercredi 13 juillet : **Courses de Waldo** (FRW)
 - Dimanche 24 juillet : **Sortie Rüksäck** (FRW)
 - Mercredi 3 août : **Sortie Sentier des calvaires** (FRW)



**Le secrétariat
de la mairie
sera fermé le
vendredi
27 mai 2022**



Plus d'informations sur
www.waldolwisheim.fr

INFOS MINUTE

« Jeunesse citoyenne »

Anne STEY, adjointe au maire, est chargée de la création et de l'animation d'un **Comité « Jeunesse citoyenne »**.



Avec le recul du Covid, les réunions sont à nouveau possibles. Une invitation a été lancée aux jeunes de 8 à 16 ans. Cette première rencontre permettra d'échanger sur les idées et les attentes.

Les jeunes concernés ont rendez-vous **le 20 mai 2022 de 18h30 à 20h** au Jardin Communal, pour une soirée récréative.

Si vous êtes dans cette tranche d'âge et que vous n'avez pas reçu d'invitation, ne nous en tenez pas rigueur et venez ! Les fichiers informatiques peuvent ne pas être à jour.

Élections législatives

**les dimanches 12 et 19 juin 2022
de 8 heures à 18 heures**

**En cas d'absence, n'attendez pas le
dernier moment pour établir vos
procurations.**

3 manières de procéder :

- En ligne avec le téléservice **MaProcurations.gouv.fr**
- À l'aide du formulaire disponible sur internet
- Avec le Cerfa n°12668*03 disponible dans les commissariats, les gendarmeries ou au tribunal.



Réalisation :
Mairie de Waldolwisheim

Permanences :
mardi 16h30 à 19h
vendredi 17h à 19h30

☎ 03.88.70.20.24
waldo.mairie@wanadoo.fr

🌐 : www.waldolwisheim.fr

Impression : Mairie de Waldolwisheim

Dépôt légal : 2022/05

Fiscalité



Le Conseil Municipal, lors de la séance du 3 février dernier, a délibéré :

- Pour le maintien des taux actuels, à savoir :
 - Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) : 28,50 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB) : 34,93 %
- Pour une fiscalisation directe concernant le paiement de l'école intercommunale (cf. bulletin n°71). Pour les foyers, la dépense apparaîtra sur une colonne de la feuille d'impôts (Sivos - Syndicat scolaire). En moyenne, l'ensemble des foyers devra payer 22 500 €/an à Waldolwisheim, ce qui représente en moyenne environ 100 €/foyer/an. Cette augmentation des charges pour les familles sera compensée par la dernière baisse de 30% de la taxe d'habitation.

Les recettes prélevées sur les 11 communes du Syndicat permettront de rembourser un prêt de 3,1 M€ sur 20 ans, avec un taux à 0,75 %. Le coût prévisionnel de l'investissement est d'environ 5,6 M€ hors taxes avant subventions.

Le « Périscolaire » est pris en charge par la Communauté de Communes, sans nouvel emprunt et sans augmentation des taux.

Les travaux démarreront dans les prochaines semaines.

Coût prévisionnel de l'école intercommunale :

	Dépenses hors taxes
Partie scolaire (compétence des Communes du SIVOS)	5 570 083 €
Partie périscolaire (compétence de la Communauté de Communes)	3 448 835 €
Coût total	9 018 918 €

Budget communal 2022

Le budget primitif 2022 a été adopté comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre	Prévisions en €	Chapitre	Prévisions en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général	138 210,00 €	013 Atténuations de charges	- €
	012 Charges de personnel	53 600,00 €	70 Produits des services	26 723,00 €
	014 Atténuation de produits	8 500,00 €	73 Impôts et taxes	188 236,00 €
	65 Autres charges de gestion courante	100 113,00 €	74 Dotations et participations	72 845,00 €
	66 Charges financières	5 700,00 €	75 Autres produits de gestion courante	19 060,00 €
	67 Charges exceptionnelles	1 377,00 €	76 Produits financiers	- €
	022 Dépenses imprévues	14 761,33 €	77 Produits exceptionnels	7 332,00 €
	023 Virement à la section d'investissement	130 000,00 €		
	042 Opérations d'ordre entre sections	1 905,06 €	R002 Report résultat de fonctionnement 2021	139 970,39 €
	TOTAL	454 166,39 €	TOTAL	454 166,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	21 Opérations d'équipement	111 400,00 €	13 Subventions d'investissements	26 000,00 €
	16 Remboursement emprunts et dettes	42 800,00 €	10 FCTVA, taxe d'aménagement	4 960,00 €
	020 Dépenses imprévues	9 665,27 €	1068 Résultat de fonctionnement 2020 affecté	37 763,00 €
	D001 Solde négatif reporté	37 762,79 €	165 Dépôts et cautionnements	1 000,00 €
			021 Virement de la section de fonctionnement	130 000,00 €
			040 Opérations d'ordre entre sections	1 905,06 €
	TOTAL	201 628,06 €	TOTAL	201 628,06 €

9ème Vide-grenier organisé par le Football-Club

Le **dimanche 22 mai**, le Football-Club organisera son 9^{ème} vide-grenier dans notre village.

Afin de garantir la sûreté des biens et des personnes, il est nécessaire de mettre en œuvre une réglementation particulière et adaptée à une telle manifestation.

Horaires : la manifestation aura lieu le dimanche 22 mai de 8 heures à 18 heures. La mise en place des stands se fera à partir de 6 heures du matin.

Lieu : sont concernées par la mise en place des stands ; la rue de l'école, la place du village, une partie de la rue de la Côte (voir plan ci-dessous) ainsi que la rue de la mairie et une partie de la rue de Dettwiller.

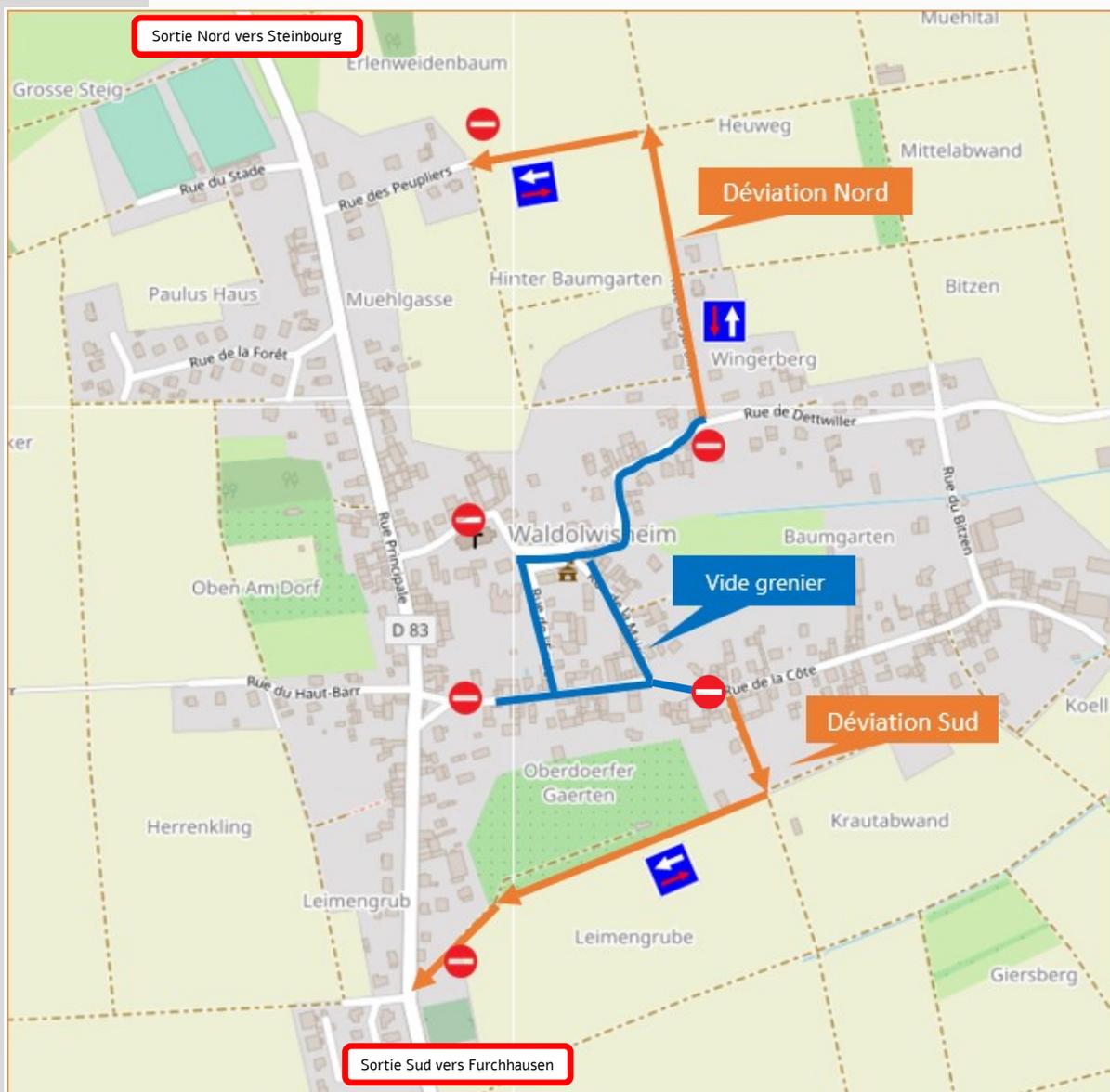
Règlementations : la circulation des véhicules sera interdite sur les voiries en bleu le dimanche 22 mai à

partir de 6 heures jusqu'à la fin de la manifestation vers 18 heures environ.

Les habitants directement concernés par la manifestation (**tracé bleu**) désirant quitter le village pendant la journée devront, la veille, prendre les mesures nécessaires et stationner hors zone vide-grenier (ex. parking entre l'église et la rue Principale)

Une déviation (sortie nord) sera possible via le chemin rural situé entre la rue des Jardins et la rue des Peupliers et (sortie sud) via le chemin « Stengelgasse » et le cimetière (**tracé orange**). Les retours devront se faire par le bas du village ou après 18 heures.

Seuls les véhicules de secours seront autorisés à emprunter les voiries utilisées pour la manifestation.





Matinées citoyennes

Un grand MERCI à tous les bénévoles qui ont participé au nettoyage de printemps le samedi 5 mars. Les abords du village ont été débarrassés d'ordures qui devraient trouver place dans les poubelle ou en déchetterie.

Le groupe de bénévoles avec au centre la jeune Anna âgée de tout juste 7 ans.

La restauration du mur d'enceinte au jardin communal est bien avancée. Une équipe de bénévoles se retrouve lors de matinées citoyennes afin de préserver le patrimoine bâti du village.



Lorsque cela est possible, les matériaux d'origine sont réutilisés. Les deux parties montées actuellement font appel à des techniques plus modernes.

Les matinées citoyennes du samedi matin vont se poursuivre durant l'année.

N'hésitez pas à venir rejoindre la quinzaine d'habités.

Événement

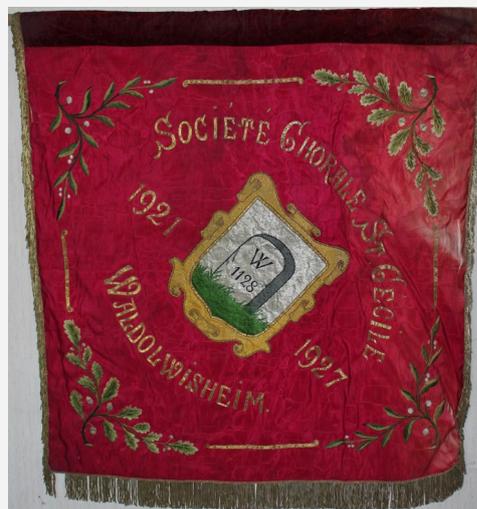
La Chorale Ste-Cécile, plus vieille association du village, a servi aux 80 convives présents dimanche 8 mai, un repas festif à l'occasion de la fête patronale.



Le 17 juin elle organisera avec la municipalité et l'école, la **fête de la musique** au jardin communal (à la salle en cas de pluie).

Pour cet événement et pour les futures prestations, la chorale souhaiterait recruter de nouveaux membres.

Si vous aimez chanter, n'hésitez pas !



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



Depuis le **1^{er} janvier 2022**, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) à l'adresse suivante :

<https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

Pour vous aider dans cette démarche, un guide pratique est à votre disposition sur le site internet de la commune : www.waldolwisheim.fr

rubriques Mairie → Urbanisme → Formulaires et dépôt en ligne.

VIE LOCALE

Réduction de l'éclairage nocturne

La coupure partielle de l'éclairage public est en cours de test dans le village depuis le mois de janvier. Cette expérimentation est actuellement limitée à certains secteurs, des problèmes techniques de câblage et de matériel empêchent pour l'instant une expérimentation complète.



Cependant, la baisse des consommations est déjà significative. Les facturations qui se feront sur le « réel » au mois d'août permettront d'avoir une analyse plus juste.

L'expérimentation devra donc se poursuivre encore quelques mois pour avoir des chiffres précis et aussi étendre la démarche sur l'ensemble de la commune.

Veuillez trouver à la fin du bulletin un talon-réponse, qui vous permettra d'exprimer votre ressenti si vous êtes actuellement concerné.

COMPORTEMENT CITOYEN

Pollution sonore

Les beaux jours sont sources d'activités plus ou moins bruyantes. La proximité, l'intensité et la fréquence des bruits provoquent le stress. Des lois encadrent ces nuisances sonores.



Mais, en règle générale, faisons simplement preuve de modération et de bon sens, afin de respecter nos compatriotes.

Animaux domestiques

Pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et que leurs propriétaires sont responsables en cas d'accident.

Il faut également prévenir les aboiements intempestifs et répétés par respect pour le voisinage.



Par ailleurs, les lieux publics, les espaces verts ainsi que les voiries ne sont pas des toilettes pour chiens ! Il en est de même pour les prés, l'herbe et le foin souillés mettent en danger le bétail ! Les crottes de chiens provoquent des avortements chez les vaches (néosporose). Pour rappel, clôturés ou pas, champs, vignes et vergers sont des propriétés privées !



Grands anniversaires



- 101 ans** : Mme **DIEBOLT Odile** née le 6 avril 1921
96 ans : Mme **RETTET** née **FEND Marie** le 10 mars 1926
91 ans : Mme **GANTZER** née **MEMHELD Marcelline** le 13 janvier 1931
86 ans : M. **CHABLE Albert** né le 12 juin 1936
84 ans : Mme **WENDLING** née **WAECKEL Madeleine** le 24 avril 1938
83 ans : Mme **BARTH** née **GRUNER Béatrice** le 15 janvier 1939
83 ans : Mme **ANDRES** née **KUHN Yvonne** le 11 mars 1939
80 ans : Mme **STEHLI** née **LIENHART Cécile** le 6 janvier 1942
80 ans : Mme **RICHART** née **SPEHNER Antoinette** le 12 avril 1942.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux heureux jubilaires

Naissances

Juliette BERGÉ est née le 28 mars 2022,
au foyer de Jonathan BERGÉ et Stefania RANDAZZO, 15 rue Principale.

Nos félicitations aux heureux parents



Décès

Mme Alice JEHL née **ANDRES** est décédée le 6 janvier 2022 à l'aube de ses 85 ans
M. Marcel LECHNER est décédé le 28 janvier 2022 à l'âge de 81 ans



Nos sincères condoléances aux familles en deuil

✂ Talon réponse à déposer en mairie avant le 31 mai 2022

Extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin

Veillez répondre à la question suivante :

➔ De façon générale, que pensez-vous de l'extinction de l'éclairage public la nuit ?

- Je trouve que c'est une bonne idée
- Je suis plutôt indifférent à cette question et je peux vivre avec
- Je suis plutôt contre ou je pense que ce n'est pas une bonne solution
- Autre et/ou motif : _____

Merci de renseigner vos nom et prénom : _____

